



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 29 mars 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, mesdames les conseillères Caroline Murray et Louise Boudrias et monsieur le conseiller Mike Duggan.

Sont également présents, monsieur Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques, Laurence Gillot, conseillère Stratégique, Cabinet du conseiller désigné, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Martin Beaulieu, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Jean Boileau, Josée Bellemare, Valérie Camden, Émilie Chasles et Yvan Moreau.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2022-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2022-230 SUSPENSION DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de suspendre la présente séance à 9 h 34.

Adoptée

CM-2022-231 REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de reprendre la présente séance à 9 h 58.

Adoptée

**CM-2022-232 AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT UNE
 SUBVENTION À LA VILLE MANDATAIRE DE GATINEAU POUR LE
 FINANCEMENT DE TROIS PROJETS D'HABITATION ACCÈSLOGIS : ACL 7036 -
 LE TOÏT D'ÉERICA, ACL 7044 - ST-ÉTIENNE ET ACL 7046 - COULOMBE**

CONSIDÉRANT QUE des projets d'habitations ont été déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre une bonification de 7 922 575 \$ pour la réalisation de trois projets d'habitation à réaliser dans le cadre du programme AccèsLogis, pour un total de 128 logements. Ces projets sont :

- Rue Georges – Secteur de Buckingham - ACL 7036 – Le Toît d'Érica, 20 unités;
- 119, rue St-Étienne – Secteur de Hull - ACL 7044 – St-Étienne, 15 unités;
- 111, rue Lesage – Secteur de Hull - ACL 7046 – Coulombe, 93 unités;

CONSIDÉRANT QUE ces projets rencontrent des difficultés au niveau du montage financier en raison de l'augmentation des coûts de construction;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite conclure une entente de subvention avec la Ville de Gatineau afin d'accroître la contribution financière pour la réalisation de ces trois projets d'habitations dans le cadre du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a déjà été signée pour l'année financière 2020-2021 et qu'elle doit être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024 puisque les montants prévus n'ont pas été utilisés;

CONSIDÉRANT QU'il faudra conclure une entente au plus tard le 31 mars 2022 pour permettre l'octroi de cette subvention :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
 APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer une entente concernant une subvention à être versée à la Ville de Gatineau en tant que ville mandataire, pour le financement des projets ACL 7036 – Le Toît d'Érica, ACL 7044 – St-Étienne et ACL 7046 – Coulombe aux conditions déterminées par le gouvernement.

Considérant que la date limite de signature des ententes est le 31 mars 2022, ce conseil autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant, à ajuster les ententes advenant une demande spécifique en ce sens de la part du gouvernement du Québec, et suivant une recommandation favorable de la part de la Direction générale de la Ville.

De même, ce conseil autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CM-2022-233

Modifiée par la résolution
numéro CM-2024-245 du
2024-03-19

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT UNE SUBVENTION À LA VILLE MANDATAIRE DE GATINEAU POUR LE FINANCEMENT DE TROIS PROJETS D'HABITATION ACCÈSLOGIS: ACL 7041 - COOPÉRATIVE D'HABITATION L'OUTAOUAISE, ACL 7048 - PROJET INTER-SECTION, PHASE III ET ACL 7050 - HABITATIONS DE LA RIVIÈRE BLANCHE

CONSIDÉRANT QUE des projets d'habitations ont été déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite octroyer à la Ville de Gatineau une subvention maximale de 65 574 482 \$ au seul titre d'une contribution supplémentaire du milieu dans le cadre du programme ACL pour trois projets identifiés, ainsi que pour la réalisation de 273 unités de logements qui ont déjà été réservées à la Ville de Gatineau par la SHQ, mais non encore attribuées à des projets par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du gouvernement du Québec permettra notamment la réalisation de trois projets d'habitations dans le cadre du Programme AccèsLogis, pour un total de 168 logements et que ces projets sont :

- Secteur de Masson-Angers - ACL 7041 – Coopérative d'habitation l'Outaouaise, 36 unités;
- 185, rue Paluck – Secteur de Buckingham - ACL 7048 – Centre Inter-section, phase III, 36 unités;
- 120 boulevard Lorrain – Secteur de Gatineau - ACL 7050 – Habitations de la Rivière Blanche, 96 unités;

CONSIDÉRANT QUE ces trois projets rencontrent des difficultés au niveau du montage financier en raison de l'augmentation des coûts de construction;

CONSIDÉRANT QU'il faudra conclure une entente au plus tard le 31 mars 2022 pour permettre l'octroi de cette subvention :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer une entente concernant une subvention à être versée à la Ville de Gatineau en tant que ville mandataire, pour le financement des projets ACL 7041 – Coopérative d'habitation l'Outaouaise, ACL 7048 – Projet Inter-section, phase III et ACL 7050 – Habitations de la Rivière Blanche, ainsi que pour la réalisation de 273 unités de logements qui ont déjà été réservées à la Ville de Gatineau par la SHQ, mais non encore attribuées à des projets par la Ville, aux conditions déterminées par le gouvernement.

Considérant que la date limite de signature des ententes est le 31 mars 2022, ce conseil autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant à ajuster les ententes, advenant une demande spécifique en ce sens de la part du gouvernement du Québec, et suivant une recommandation favorable de la part de la Direction générale de la Ville.

De même, ce conseil autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CM-2022-234

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 59.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière